



Conseil d'Administration
Jeudi 28 Février 2019
Salle de réunion de l'ADAC 65

**DÉLIBÉRATION N° 2019-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ADAC 65**

M. PÉLIEU, Président

Présent

1^{er} Collège (Conseillers Départementaux) :

C. ROBIN RODRIGO (Vallée des Gaves)	Excusée représentée par B. VINUALÈS (Lourdes 2)	
B. VERDIER (Les Coteaux)		Présent
P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse)	Excusée représentée par C. AUTIGEON (Val d'Adour Rustan Madiranaï)	
J. GUILHAS (Val d'Adour Rustan Madiranaï)		Présent
L. ARMARY (Vallée des Gaves)		Présent
I. LOUBRADOU (Moyen Adour)	Excusée représentée par A. SOUQUET (Bordères-sur-Échez)	
J. BURON (Bordères-sur-l'Échez)		Excusé
G. ASTUGUEVIEILLE (Ossun)		Présent

Excusé(e)s : B. POUBLAN (Vic-en-Bigorre) ; M. BEYRIÉ (Neste, Aure et Louron) ; J. BRUNE (Haute Bigorre) ; M. LAMON (Les Coteaux) ; C. VILLÉGAS (Ossun).

2^{ème} Collège (Maires et Présidents d'EPCI) :

B. SOUBERBIELLE (Betpouey)	Excusé représenté par J.C. CASTÉROT (Geu)	
B. LUSSAN (Tostat)	Excusé représenté par F. LOUMAGNE (Castelnau-Rivière-Basse)	
P. VIGNES (Laloubère)	Excusé représenté par G. ARA (Campan)	
J.F. LAFFONT	Démissionnaire représenté par C. RÈME (Tibiranaï-Jaunac)	
P. CARRÈRE (CC Aure Louron)	Excusé représenté par R. MARROT (CC Neste Barousse)	
C. ALÉGRET (CC Coteaux du Val d'Arros)		Présent
R. DUBERTRAND (Représentant délégué de la CC Adour-Madiranaï)		Présent

Excusé(e)s : D. LACASSAGNE (Sinzos) ; A. DUCASSE (Galan) N. PEREIRA DA CUNHA (CC Pyrénées Vallée des Gaves) ; M. DUBOSC (Représentant délégué de la CC du Pays de Trie et du Magnoac).

ADAC 65 : D. TULSA (Directeur) ; L. MICHAUT (Adjointe du Directeur, responsable du pôle juridique & administratif) ; K. TALAZAC (conseillère juridique) ; N. MAINGUY (Assistante de Direction) ; P. PÉNINOU, M. LATAPIE, R. ROSATO (Assistants à Maîtrise d'Ouvrage).

Excusé(s) : P. BAUTE (Payeur Départemental) ; C. BAYET (DGS Département des H-P) ; O. GUYONNEAU (Directeur de Cabinet du Président) ; B. DUBOSC (conseillère juridique) ; J. FALLIÉRO (Assistant à Maîtrise d’Ouvrage).

Secrétaire de séance : C. AUTIGEON (Val d’Adour-Rustan-Madiranais).

Le quorum est atteint.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l’Agence Départementale d’Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

Vu la délibération de l’Assemblée Constitutive de l’ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l’ADAC 65 ;

Vu la délibération de l’Assemblée Générale du 05 juin 2014 portant sur la désignation des membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) siégeant au sein du Conseil d’Administration de l’ADAC 65 ;

Vu la délibération de l’Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des membres du Collège n° 1 (Département des Hautes-Pyrénées) siégeant au sein de l’assemblée Générale et du Conseil d’Administration de l’ADAC 65 ;

Vu la délibération n° 2017-03 de l’Assemblée Générale du 22 juin 2017 portant désignation des représentants du collège des EPCI au sein du Conseil d’Administration de l’ADAC 65 et la délibération n° 2017-04 du Conseil d’Administration en date du 22 juin 2017 portant désignation du 3^{ème} Vice-Président issu du collège des EPCI au sein du Conseil d’Administration de l’ADAC 65.

Vu le procès-verbal n°2018-01 du Conseil d’Administration du 28 février 2019 ;

DELIBÈRE

Article 1 : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- la date limite du 31 mai 2019 pour adhérer à l'ADAC 65,
- le projet de rapport d'activités 2018,
- le Compte Administratif 2018,
- le Budget Primitif 2019.

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

